

Création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Jean-Claude EUDE¹, Benoît ROSSIGNOL¹, Patrick SAUVAGET²

¹ *Etablissement public Loire – jean-claude.eude@eptb-loire.fr; benoit.rossignol@eptb-loire.fr*

² *Artelia Eau et Environnement – Patrick.sauvaget@arteliagroup.com*

RÉSUMÉ. – Impulsée par l'EP Loire et formalisée en 2007 dans le plan Loire III (2007-2014), la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents a eu pour objectif de réduire de façon significative la vulnérabilité aux inondations des entreprises du bassin en les faisant bénéficier gratuitement d'un diagnostic, et en les accompagnant dans la réalisation de mesures cofinancées de réduction de leur vulnérabilité.

La démarche était structurée autour de 3 volets : l'information/sensibilisation de 15.000 acteurs économiques, la réalisation d'un nombre conséquent de diagnostics de vulnérabilité, de l'ordre de 2.500, et la mise en œuvre par des entreprises, de mesures qu'elles considèrent effectives et prioritaires de réduction de leur vulnérabilité.

La réduction de la vulnérabilité d'un territoire comme le bassin de la Loire, et en particulier des activités économiques, nécessite l'action directe et conjuguée de dizaines de milliers d'acteurs, qui pour la plupart n'ont pas juridiquement d'obligations en la matière. Il faut donc les sensibiliser à l'existence du risque, à l'intérêt qu'ils ont d'agir.

Cette communication présente la démarche en mettant l'accent (à travers plus particulièrement le volet création d'un environnement favorable) sur les freins et leviers de l'implication de l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement pour qu'ils se sentent « parties prenantes » et soient prêts à se mobiliser à leur niveau de responsabilité, avec également une indication synthétique de la mesure de l'intérêt à agir et du retour sur l'investissement consenti.

Mots-clés : risque inondation, vulnérabilité, prévention

Creation of a favorable environment for deploying an “integrated” interregional action plan for reducing Loire basin businesses' vulnerability to flooding

ABSTRACT. – In the framework of the Loire River Interregional Programme (2007-2014), one of the key fields of action was the Prevention and management of flood risks. It is a well known fact that a major flooding of the Loire River and its tributaries constitutes a great risk which would cause considerable disturbance and damage.

In practical terms, one of the main issues at stake is the collective capacity to safeguard more or less 20 000 businesses' vital interests against flooding. In this respect, it has appeared advisable to raise the economic players' awareness of the risk and their interest in taking action, and then to propose technical solutions, while pooling the support efforts. In order to do so a “comprehensive” river basin action plan for reducing businesses' vulnerability to flooding has been designed and implemented.

To make it simple, we have: First, created a favorable environment for deploying the initiative (surveys, information campaigns, awareness-raising, training schemes, involvement of elected persons, networking, etc.); Second, fostered the establishment of a significant number of individual vulnerability diagnosis; Third, made it easier for companies to take actions to reduce their vulnerability, on a voluntary basis.

The figures clearly indicate the real progress made in a few years: Not only have 20 000 businesses been regularly informed about flood risk, but more than 2 300 among them have moved into the process of a vulnerability assessment and more than 400 have even gone further, completing measures to reduce their vulnerability. At a time when the economic crisis prevailing in Europe didn't make it obvious for them to depart from their strictly financial priorities.

Needless to say that all this has remained possible because of the coincidence between: A focussed strategy (in line with the EU orientations); A relevant territory (the river basin); An efficient support secured for 7 years (national contract and European programme).

Key-words: flood risk, vulnerability, prevention

I. INTRODUCTION

L'idée du déploiement d'une démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités

économiques du bassin de la Loire et ses affluents a été impulsée par l'Etablissement public Loire dès 2006, et formalisée en 2007, dans le cadre de la préparation du plan Loire III.

I.1. L'origine de la démarche

Elle repose sur deux axes :

Un axe d'intervention ciblé sur la réduction des vulnérabilités au risque inondation et le développement de la résilience des territoires :

- dans la poursuite des deux précédents plans Loire, et plus particulièrement dans le prolongement de la « Stratégie de 1999 »,
- en application par anticipation des dispositions de la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dont l'article premier précise qu'elle « vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté. »

Un axe de gestion des politiques publiques, dans le sens de la responsabilisation des acteurs économiques et d'une plus forte implication de leur part, avec notamment le parti pris de favoriser les interventions par voie d'adhésion plutôt que de contrainte, en s'appuyant sur des dispositifs d'incitation et des processus volontaires. Autrement dit conduire à faire des choix qui aillent dans le sens de l'intérêt général, sans être pour autant prescriptif ou culpabilisant.

Par surcroît, dès son origine, la démarche a vocation à s'inscrire en forte synergie avec les autres actions au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation.

I.2. Les objectifs assignés à la démarche

Ils sont à rapprocher de la connaissance des enjeux au moment de sa configuration (dizaines de milliers d'entreprises concernées, centaines de milliers d'emplois, ...), répondent à une préoccupation stratégique centrale, celle de la réduction des vulnérabilités territoriales, et sont totalement compatibles avec la directive européenne qui cible la réduction des dommages potentiels et met l'accent sur

la compétitivité des territoires. A cet égard, les territoires/collectivités sont indubitablement les « bénéficiaires » à titre principal des opérations relatives à la création d'un environnement favorable et à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etablissement public Loire.

L'évolution la plus notable par rapport au scénario initialement prévu est à rattacher à la conjoncture extrêmement difficile dans laquelle a dû se déployer la démarche, dans le contexte de crise financière, économique et sociale majeure auquel est confrontée la France depuis 2008, avec de fortes répercussions sur l'évolution des rangs de priorité d'intervention d'acteurs économiques confrontés pour nombre d'entre eux, au quotidien, à la survie de leurs activités.

En termes opérationnels, la structuration en 3 volets de la démarche, avec des objectifs précis, répond à la double préoccupation de simplicité et de lisibilité. Ce parti pris, dès l'origine, coïncide avec les orientations nationales données à l'action publique, dans le sens d'un allègement et d'une simplification des normes comme des démarches administratives pour les entreprises et les collectivités, de nature à limiter les obstacles au développement d'initiatives.

La démarche, c'est donc à la fois l'information/sensibilisation de 15.000 acteurs économiques, la réalisation d'un nombre conséquent de diagnostics de vulnérabilité, de l'ordre de 2.500, et la mise en œuvre par des entreprises, filières et zones d'activité volontaires, de mesures qu'elles considèrent effectives et prioritaires de réduction de leur vulnérabilité.

L'état d'avancement conséquent, en termes de réalisation comme de résultats, peut être facilement mesuré à partir des indicateurs retenus. La réalité de son déploiement territorial apparaît clairement dans sa traduction cartographique, attestant la concentration des diagnostics dans les zones identifiées depuis lors comme Territoires à Risque Important (TRI) d'inondation, sans pour autant interdire l'intérêt à agir en solidarité à l'échelle de l'ensemble du bassin.

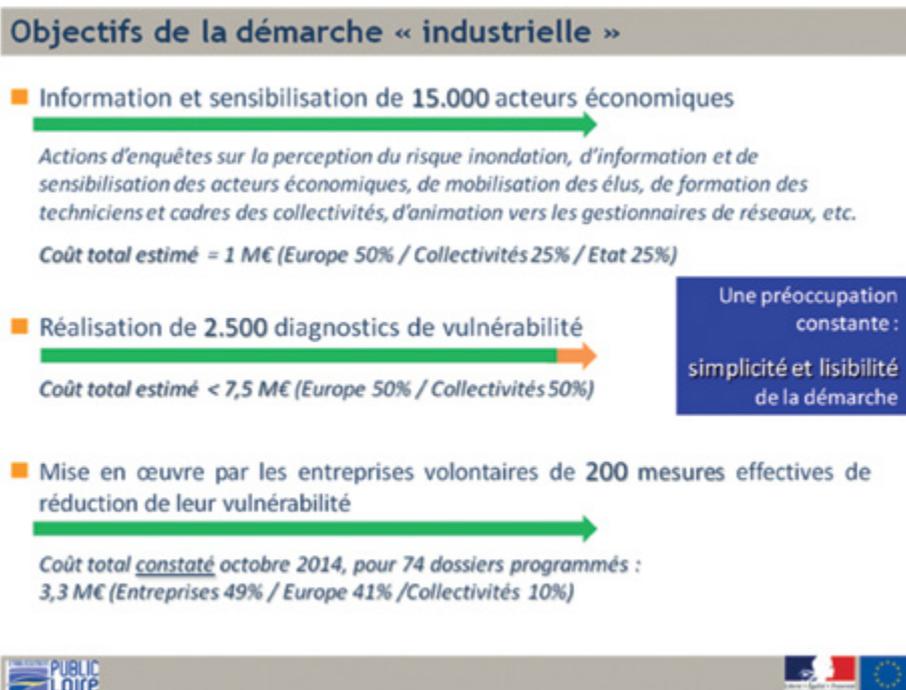


Figure 1 : Objectifs et avancement des trois axes de la démarche.

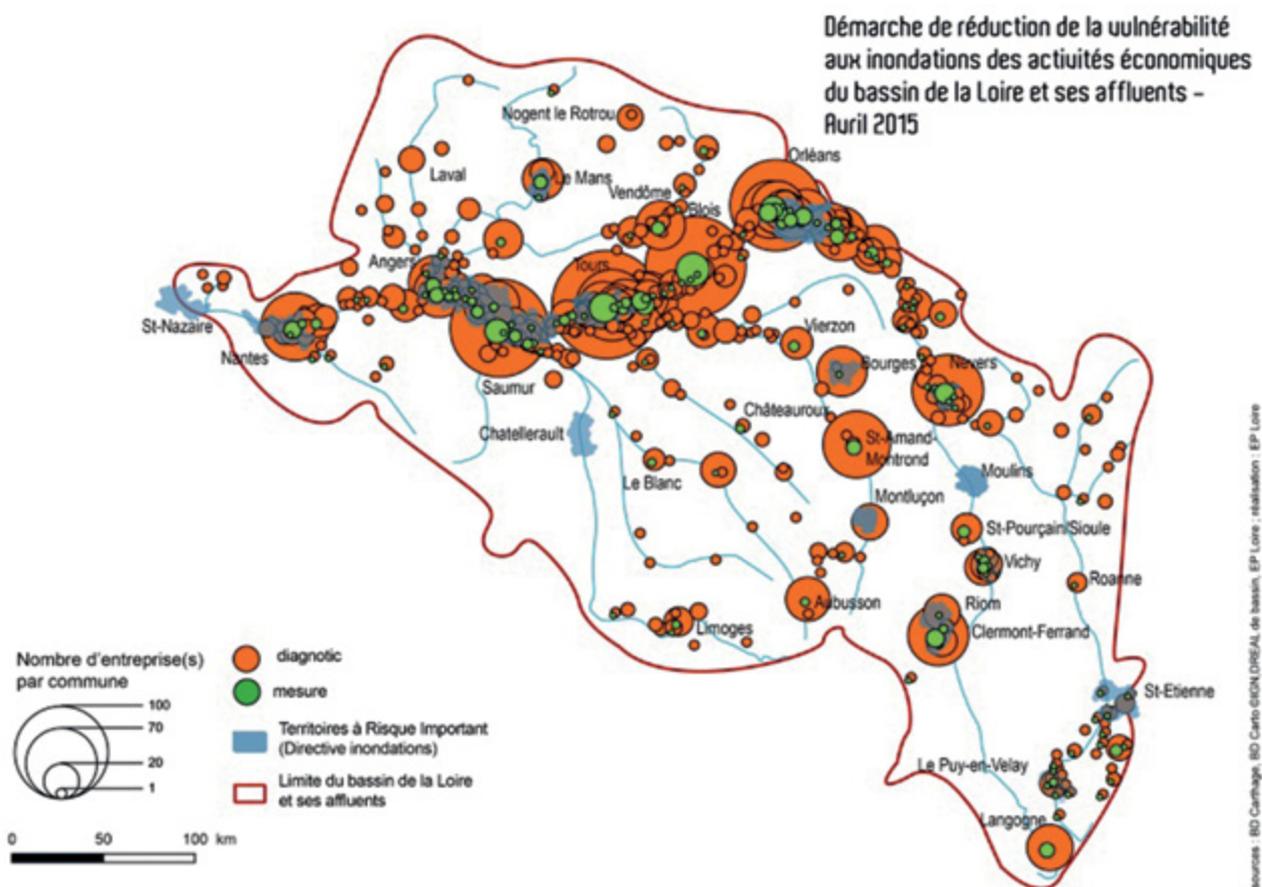


Figure 2 : Nombre d'entreprises ayant réalisé un diagnostic et mis en place des mesures (avril 2015).

I.3. Conditions de réussite de la démarche

Le mode opératoire conditionne la réussite de la démarche. Il est résolu à l'échelle du territoire pertinent d'intervention, le bassin fluvial, permettant d'éviter tout ostracisme et favorisant l'émulation. D'où l'intérêt de la maîtrise d'ouvrage « unifiée » à l'échelle précisément du bassin de la Loire et ses affluents, en termes à la fois d'économies de moyens et d'homogénéité des pratiques, garantissant une égalité de traitement, même si le mode opératoire est bien entendu adapté à la taille de l'entreprise et à la nature de l'activité. C'est dans ce contexte qu'a été mobilisée l'expertise du consortium Bureau Veritas/Artelia, sélectionné après appel d'offres pour assurer la réalisation des diagnostics.

Par ailleurs, au-delà de l'engagement déterminé de l'Etablissement public Loire et de ses principaux partenaires, le caractère incitatif de la démarche suppose une conviction partagée par la longue « chaîne » d'opérateurs impliqués de l'opportunité de la mise en œuvre d'actions non exclusives, souvent expérimentales et n'obéissant jamais à des logiques de tout ou rien. Cela explique l'importance attachée par l'Etablissement public Loire, dès l'origine, à l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la configuration du dispositif d'intervention.

Le déploiement de la démarche s'inscrit délibérément dans une logique de partenariat public-privé renforcé, dont les motivations ressortent de l'analyse agrégée des résultats des rapports de diagnostic, mettant en évidence à la fois l'ampleur des dommages potentiels, et la part conséquente de ceux qui pourraient être évités. Plus de 1 Mrd€ de

dommages évitables pour seulement 2 349 entreprises, cela fait déjà plus de deux fois le montant total du plan Loire III.

A titre indicatif, la modestie des moyens déployés en termes d'information/sensibilisation (à strictement parler de l'ordre de 1,3 M€ en 7 ans pour 20.000 entreprises, soit un coût unitaire de +/- 9€/an/entreprise), simplement comparée à ceux mobilisés dans d'autres démarches de prévention des risques, met en évidence l'importance du retour sur investissement.

Enfin, sauf à renoncer à toute crédibilité, force est de considérer comme principe d'action légitime que, en contrepartie de son implication, un acteur économique qui assume volontairement de réduire sa vulnérabilité au risque inondation soit au moins aussi bien traité que celui qui attend que le dommage se réalise pour en appeler à la solidarité régionale, nationale, européenne ou internationale.

II. CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE – IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

La réduction de la vulnérabilité des activités économiques exposées au risque inondation n'est possible que si l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement (ce qui représente des dizaines de milliers de personnes) se sentent « parties prenantes » de la réussite de l'action et sont prêts à se mobiliser à leur niveau de responsabilité. Pour s'engager et se mobiliser authentiquement et fortement dans

la démarche, il faut que chaque type d'acteurs constate qu'il en est de même pour tous les autres. C'est ce que résume l'expression « créer un environnement favorable ».

Ces acteurs peuvent être regroupés en deux grandes catégories vers lesquelles les actions de mobilisation ont été construites et mises en œuvre : d'une part les « prescripteurs » que sont les collectivités (élus et services), chambres consulaires, fédérations professionnelles, acteurs du 1^{er} cercle de l'environnement des entreprises, et d'autre part les entreprises elles-mêmes. En accompagnement, des enquêtes ont été menées, dont les résultats ont permis d'adapter et d'améliorer, mais aussi d'évaluer les actions de mobilisation.

II.1. Réalisation d'enquêtes sur la perception du risque inondation par les acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Les dispositifs d'enquêtes (en 2009 puis en 2012) visaient à mieux connaître, en fonction des profils des acteurs socio-économiques, leur rapport au risque inondation, mais aussi à identifier comment sur le terrain les savoirs et les savoir-faire sont relayés, à apprécier la manière dont ils appréhendent la notion de risque inondation, la pertinence des politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine, et à plus long terme à renforcer la prise de conscience collective du risque inondation, et à installer un engagement et une dynamique à long terme permettant le développement d'une culture du risque.

En mesurant et en analysant les éléments de perception et d'opinion, ce type d'enquêtes constitue un outil d'aide à la décision pour mieux prendre en compte la demande sociale et réorienter, si besoin, par des mesures correctives les actions envisagées. D'éventuels freins ou leviers potentiels d'actions sont également mis en évidence.

II.1.1. Réalisation des enquêtes 2009

L'action était constituée de deux volets distincts, conduits successivement par l'Ifop en juillet 2009 et janvier 2010 : d'une part la « Réalisation d'une enquête quantitative téléphonique auprès des acteurs socio-économiques du bassin Loire » et d'autre part la « Réalisation d'enquêtes qualitatives auprès d'acteurs socio-économiques du bassin Loire ». Ces enquêtes (à partir d'un échantillon représentatif de 1 853 acteurs socio-économiques exerçant leur activité professionnelle à l'échelle des 9 régions et des 25 départements du bassin de la Loire et de ses affluents) ont eu notamment les résultats marquants suivants :

- Le risque inondation : un risque jugé secondaire avec une forme de déni plus ou moins consciente.
- Une méconnaissance certaine de la cartographie des zones inondables.
- Un décalage de perceptions entre prescripteurs et chefs d'entreprise.
- Une volonté limitée d'investir dans la prévention du risque inondation.
- Un déficit marqué de l'information sur le risque inondation avec une communication institutionnelle jugée particulièrement lacunaire.
- De fortes attentes exprimées vis-à-vis des pouvoirs publics.
- Des outils de prévention à optimiser tels que le diagnostic de vulnérabilité jugé pertinent.

II.1.2. Réalisation de l'enquête téléphonique 2012

En 2012, la deuxième vague du baromètre a été conduite par l'Ifop auprès d'un échantillon représentatif de

1 708 chefs d'entreprise exerçant leur activité professionnelle sur le bassin de la Loire et ses affluents. Il s'agissait de mesurer les évolutions dans les trois années écoulées depuis le premier baromètre 2009 :

Globalement, les évolutions constatées entre les deux enquêtes obéissent au principe de réalité, tout en confirmant les tendances marquantes de 2009. En l'absence de crues majeures, le vécu du risque inondation moins présent et moins prégnant dans l'opinion continue à se caractériser par une tendance à la mise à distance, voire au déni. En parallèle, dans un contexte européen et national marqué par une crise monétaire, financière, économique et sociale, les acteurs économiques relèguent plus volontiers la prise en compte du risque inondation à un rang de priorité inférieur.

Le baromètre 2012 a montré clairement les effets clivants du diagnostic de vulnérabilité chez les chefs d'entreprise l'ayant fait réaliser, dans la manière dont ils appréhendent la notion de risque inondation.

II.2. Actions à destination des « prescripteurs » (collectivités, organismes consulaires, fédérations professionnelles, acteurs du 1^{er} cercle)

Les objectifs opérationnels des prestations réalisées étaient de réussir une mobilisation réelle de ces acteurs, c'est-à-dire :

- renforcer la prise de conscience collective de la nécessité vitale pour l'avenir du territoire de réduire la vulnérabilité des activités exposées au risque d'inondation ;
- initier et installer un engagement et une dynamique à long terme des « prescripteurs », chacun à son niveau de compétence et de responsabilité, sur la nécessité de réduire la vulnérabilité aux inondations ;
- traduire cet engagement et cette dynamique collective par des actions exemplaires à même de permettre à l'ensemble des « prescripteurs » de constater collectivement que leur mobilisation est efficace par rapport à l'objectif final de réduction de la vulnérabilité.

Si les objectifs opérationnels étaient communs à l'ensemble des « prescripteurs » visés, les stratégies pour atteindre ces objectifs ont été différentes, adaptées aux contextes spécifiques de chaque catégorie.

Plusieurs de ces actions sont présentées succinctement afin d'illustrer à la fois le nombre d'acteurs différents auxquels elles se sont adressées, et les modes d'association des partenaires et notamment des acteurs socio-économiques dans la démarche.

II.2.1. Mobilisation des collectivités

La mobilisation des collectivités, élus et techniciens, a eu pour principal effet de permettre le relais d'information voire le déclenchement d'actions au plus près des territoires, via par exemple des supports de communication des collectivités, mais également le cofinancement des diagnostics.

• Action de mobilisation des élus

La stratégie de mobilisation mise en œuvre s'est appuyée sur la construction d'un consensus intégrant les principes de « valorisation » et de « sécurisation » des élus. Au terme de cette action, près de 400 élus exécutifs de 275 collectivités du bassin de la Loire et ses affluents (Régions, Départements, villes, communes et intercommunalités) ont été sensibilisés.

Parmi les collectivités concernées par le risque inondation, 36 (7 Régions, 7 Départements, 10 Communautés

d'agglomération, 4 Communautés de communes, et 8 Villes) se sont engagées au titre de la démarche en marquant leur accord pour cofinancer la réalisation de diagnostics et/ou la mise en place de mesures pour un montant total de 3 295 575 €.

Par ailleurs, une vidéo « *Des élus mobilisés face au risque inondation* » a été diffusée fin 2009, regroupant les témoignages de 13 élus sur leur rôle au cœur de la démarche, visant à sensibiliser d'autres élus.

• Actions de formation des techniciens et cadres des collectivités

20 sessions de formation ont été programmées dans 14 villes du bassin de la Loire et ses affluents. Plus de 250 professionnels des collectivités, des organismes consulaires et des services de l'Etat ont été formés en 2009-2010 à la réduction de vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Les acquis capitalisés à l'issue de formation ont permis la fourniture d'un outil de formation mis à disposition sur : www.plan-loire.fr/formation-inondation.

II.2.2. Action partenariale d'information et de sensibilisation avec les chambres consulaires

En contact direct avec les entreprises, les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, artisanat) peuvent être considérées comme des prescripteurs de la démarche auprès de leurs ressortissants (exploitants agricoles, artisans, commerçants, industriels...). Leurs interventions empruntent plusieurs voies : recensement des ressortissants dont l'activité est exposée au risque inondation, organisation de réunions d'information/sensibilisation, démarchage direct des entreprises, rédaction d'articles dans les médias des chambres consulaires, ou encore contribution à la conception de supports d'information et de sensibilisation.

Dès le début et tout au long de l'initiative, l'Etablissement public Loire a sensibilisé l'ensemble des Chambres régionales et départementales, et les a invitées régulièrement à se joindre au dispositif afin de relayer l'information et d'accompagner leurs ressortissants.

Une convention de partenariat a été signée entre l'Etablissement public Loire, trois chambres régionales d'agriculture et 13 chambres départementales, pour assurer le déploiement de la démarche auprès des professionnels du monde agricole.

Courant 2012, des sessions d'information et de sensibilisation des entreprises inondables du bassin ont été organisées en partenariat entre l'Etablissement public Loire, CCI France et les CCI. L'organisation de ces sessions a permis à l'échelle du bassin d'informer près de 4.200 entreprises situées en zone inondable, et deux sessions se sont effectivement tenues.

Les chambres consulaires ont également été associées à l'élaboration des dépliants d'information (particulièrement pour le premier numéro), destinés aux entreprises.

II.2.3. Action de mobilisation des syndicats et fédérations professionnelles

Cette action visait à renforcer auprès de ces organisations professionnelles une prise de conscience collective du risque inondation, engager une dynamique à long terme et promouvoir la réalisation de diagnostics de vulnérabilité par les entreprises ressortissantes.

624 organisations professionnelles (nationales, régionales et départementales) représentatives du tissu économique du bassin ont ainsi été sensibilisées courant 2011 quant aux

enjeux de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises relevant de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, du commerce et des services. Parmi elles, une centaine a directement pris part aux différentes actions menées en relayant l'information auprès de leurs réseaux et de leurs adhérents. Plus de 55% d'entre elles ont vu leur perception de la vulnérabilité aux inondations des entreprises modifiée.

Cette action s'est prolongée par un « porter à connaissance » et des informations régulières sur l'état d'avancement du déploiement de la démarche.

II.2.4. Actions en direction des acteurs du « 1^{er} cercle » : banquiers, experts comptables, notaires et assureurs

Pour conforter les actions d'information et de sensibilisation en direction des entrepreneurs, des relations renforcées ont été engagées avec les acteurs du « 1^{er} cercle », à savoir les partenaires de l'entreprise que sont les banquiers, les experts comptables, les notaires, et plus particulièrement les assureurs (au-delà du fait que certains d'entre eux, implantés en zones inondables, sont aussi des bénéficiaires potentiels de la démarche pour eux-mêmes).

A la suite d'échanges antérieurs avec la Mission Risques Naturels (MRN), et de collaborations comme par exemple la production en 2007 d'une *Analyse statistique de l'exposition à l'inondation des établissements riverains de la Loire et ses affluents*, une coopération renforcée a été installée en faveur de la démarche qui a notamment permis en 2009, de produire une estimation des professionnels en zone inondable, dans le cadre de la « *Qualification de la base de données des acteurs économiques situés en zone inondable sur l'ensemble du bassin de la Loire* », ou encore, en 2011, la conception d'un numéro spécial de *la lettre d'information* de la MRN consacré à la démarche.

La MRN a mis à disposition les différents moyens d'information élaborés par l'Etablissement public Loire (flyers, supports power point, encarts presse destinés aux journaux internes des compagnies ou mutuelles d'assurances et bannières Internet) pour assurer le relais de la démarche auprès des membres de la profession. Ces derniers diffusent ensuite les éléments utiles à l'information et à la sensibilisation au risque inondation de leurs assurés ainsi que la proposition de diagnostic de vulnérabilité de leur activité.

II.2.5. Des réunions d'animation régionale

Des rencontres ont été organisées annuellement au niveau régional ou infrarégional pour assurer un compte rendu régulier de l'état d'avancement du déploiement de la démarche sur les territoires des collectivités partenaires. Dans le prolongement des 2 réunions « fondatrices » de 2007, 20 réunions de ce type ont été organisées qui ont réuni 350 personnes au total (représentants des collectivités, des Chambres consulaires, des Services de l'Etat; animateurs SAGE).

En complément, des « Bulletins de liaison » (5 depuis 2008) ont été réalisés et diffusés à destination plus particulièrement des collectivités.

II.2.6. Des conférences annuelles dédiées à la réduction de la vulnérabilité des activités économiques

De 2008 à 2012, une conférence a été organisée annuellement pour échanger et partager expériences et savoir-faire en matière de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Ces 5 conférences ont été l'occasion

de livrer de riches réflexions entre experts de niveau national, européen ou international et publics concernés par la prévention et la gestion du risque inondation (élus et services des collectivités, professionnels des organismes consulaires, gestionnaires de réseaux, chefs entreprises, assureurs, notaires, experts comptables, ...), et ont réuni au total plus de 620 personnes.

II.2.7. *Le plateau collaboratif d'échange : des fonctionnalités et un retour en temps réel en appui au déploiement de la démarche*

Plus de 300 pages dédiées aux entreprises et aux partenaires institutionnels de la démarche ont été développées sur le plateau collaboratif d'échanges du plan Loire www.plan-loire.fr/demarche-industrielle. Elles rassemblent et mettent à disposition des informations techniques détaillées qui tendent à refléter l'ensemble des actions menées au titre du déploiement de la démarche. L'intérêt de l'outil réside dans l'instantanéité de l'information (actualités, état de réalisation des actions en cours, ...), ainsi que dans l'interactivité qui permet d'apporter une information ciblée au travers d'accès réservés spécifiques, comme par exemple : la création d'une communauté d'échanges et de transfert de savoir-faire pour les techniciens et cadres des collectivités, une interface de téléchargement du rapport de diagnostic pour les chefs d'entreprise, ou encore des espaces ressources dédiés pour chacun des 36 secteurs professionnels mobilisés. Un blog www.plan-loire.fr/diagnostics-entreprises a été développé à l'attention plus particulière des chefs d'entreprise.

II.3. Actions à destination des entreprises inondables du bassin de la Loire et ses affluents

Les actions ont eu pour objectif de contrecarrer un déficit marqué de l'information sur le risque inondation à l'échelle du bassin et de répondre aux attentes « d'une information ciblée et directe en direction des entreprises, d'une communication par le biais de documents écrits (agrémentés de graphiques, d'images, de témoignages), de rencontres avec des spécialistes » [Etablissement public Loire, IFOP, 2009]. Des actions et des produits dédiés ont donc été élaborés pour informer et sensibiliser les entreprises

Huit dépliants et un flyer, ont été réalisés et diffusés en nombre (15 à 25 000 exemplaires chacun) à destination des entreprises riveraines des cours d'eau du bassin entre 2009 et 2014, dans le but de les informer du risque qu'elles encourent et surtout de les inviter à se poser 3 questions préalables et essentielles à la réalisation du diagnostic de vulnérabilité et à la mise en place de mesures effectives de réduction de cette vulnérabilité : « *Quelles seraient les conséquences d'une inondation pour mon entreprise ?* », « *Mon entreprise peut-elle bénéficier d'un diagnostic ?* », « *Comment limiter les dégâts ?* ».

La diffusion ciblée des supports d'information/sensibilisation aux chefs d'entreprise situés en zone inondable a représenté l'impression de plus de 180 000 supports au total, dont plus de 160 000 diffusés par routage, avec en moyenne chaque année, deux à trois envois à l'attention de 10 000 à 15 000 acteurs économiques.

Différents outils d'information et d'aide à la décision sur supports vidéo, complémentaires, ont été réalisés : produits d'animation, témoignages d'entreprises ayant bénéficié du dispositif, webzine e-loire.tv. Fin 2014, plus d'une soixantaine d'entreprises, réparties sur l'ensemble du bassin et représentatives de son tissu économique, avaient déjà

accepté de témoigner de leur sensibilisation au risque inondation, et/ou des mesures de réduction de la vulnérabilité de leur activité mises en oeuvre. Ces nombreux témoignages sont une illustration supplémentaire de l'association des entreprises dans la démarche, avec pour but de sensibiliser et convaincre d'autres entreprises via le retour d'expériences des premières en ayant bénéficié. www.e-loire.tv/inondation-entreprises

Parmi les autres actions menées, celles conduites en direction des « réseaux d'entreprises et d'entrepreneurs », notamment des réunions d'information et de sensibilisation, ou encore deux campagnes médias d'information et de sensibilisation dans la Presse Quotidienne Régionale (PQR). Le choix d'informer et de sensibiliser les entreprises via la PQR a découlé directement des résultats du baromètre sur la perception du risque inondation par les acteurs économiques du bassin de la Loire et ses affluents [Etablissement public Loire, IFOP, 2012], montrant notamment que l'information demeure avant tout véhiculée par la presse, la télévision et la radio.

III. RÉSULTATS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les résultats du déploiement de la démarche, mesurés par rapport à ses trois axes que sont l'information/sensibilisation, la réalisation de diagnostics et de mesures, peuvent être rattachés directement ou indirectement à une stratégie construite sur une pluralité de voies d'actions mises en œuvre de façon coordonnée par une pluralité d'acteurs impliqués.

Si les résultats des actions décrites ci-avant sont principalement visibles en termes d'information/sensibilisation, ils se traduisent aussi pour partie par des demandes de diagnostics. Le graphique ci-dessous (figure 3) montre que l'accord du chef d'entreprise pour la réalisation d'un diagnostic a fait suite très majoritairement (à plus 64 %) à un contact téléphonique direct (plus de 33 000 appels sur la période), sans être rattaché à une et une seule des actions précitées. Il est à noter cependant que les appels téléphoniques ont cherché à s'appuyer autant que possible sur ces actions (en ciblant des territoires ou des secteurs d'activités, ou en faisant référence aux supports venant d'être diffusés). L'objectif étant à chaque fois que possible de créer une dynamique basée sur la complémentarité, l'effet cumulatif et la synergie des différentes voies d'actions.

Parmi les leviers à retenir en termes d'association et d'implication des acteurs socio-économiques pour la réduction de la vulnérabilité des activités économiques et des territoires, au-delà des contenus des supports de communication (notamment l'apport des témoignages concrets),

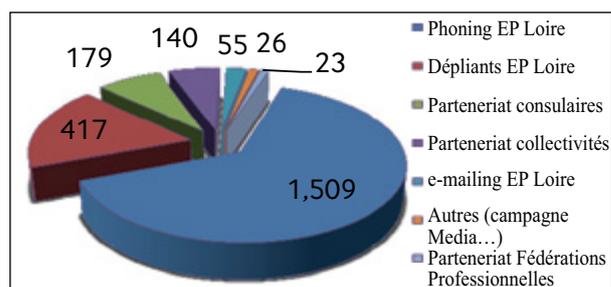


Figure 3 : Origine des 2 349 diagnostics réalisés ou en cours.

de l'argument financier (les demandes de diagnostics ont décliné en l'absence de perspective d'un cofinancement des éventuelles mesures de réduction de la vulnérabilité), des partis-pris (de responsabilisation dans un processus volontaire, de confidentialité entre autres), il faut également souligner l'apport de la « dynamique » (« effet boule de neige ») et de la cohérence (l'ensemble des acteurs mobilisés dans un même but, pour accompagner l'entreprise depuis l'information sur le risque d'inondation et jusqu'à la mise en place de mesures) dans l'atteinte des résultats obtenus.

On retiendra également, parmi les effets indirects de la démarche, que le chef d'entreprise, l'élu, le correspondant d'une fédération professionnelle ou d'une chambre consulaire qui ont été sensibilisés au risque inondation sont également des riverains, ont des collaborateurs, une famille, ... et que c'est à travers eux l'ensemble du territoire qui réduit sa vulnérabilité.

IV. CONCLUSIONS

L'Etablissement public Loire a conduit cette expérimentation pendant 7 ans, avec le soutien de l'Europe (FEDER), de l'Etat et des collectivités du bassin de la Loire. Cette action innovante basée sur un véritable partenariat public-privé a montré tout l'intérêt d'une intervention publique sur un mode collaboratif, à la fois décloisonnée, souple, non productrice de normes et consciente du quotidien du secteur privé.

Dans un contexte économique difficile, ce sont environ 20 000 acteurs économiques informés/sensibilisés régulièrement, déjà plus de 2 300 chefs d'entreprises du bassin de la Loire qui ont bénéficié d'un diagnostic gratuit, et plus de 400 d'entre eux qui ont mis en œuvre des mesures pour réduire leur vulnérabilité aux inondations.

V. REFERENCES

- Etablissement public Loire (Avril 2015). Présentation synthétique de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.
- Etablissement public Loire, Anthenor Public Affairs (2012). Action de mobilisation des syndicats et fédérations professionnelles.
- Etablissement public Loire, DTM Conseil (2009). Rapport final de mission « Action de mobilisation des élus ».
- Etablissement public Loire, IFOP (2010). Réalisation d'enquêtes sur la perception du risque inondation par les acteurs socioéconomiques du bassin de la Loire et ses affluents : note de synthèse.
- Etablissement public Loire, IFOP (2012). Perception du risque inondation par les acteurs économiques sur le bassin de la Loire et ses affluents : synthèse des principaux enseignements.
- Mission risques naturels (2011). Lettre d'information. Numéro spécial EP Loire/MRN - N° 17.

Liens utiles :

- www.eptb-loire.fr/rvi-entreprises
- www.e-loire.tv/inondation-entreprises
- www.plan-loire.fr/demarche-industrielle
- www.plan-loire.fr/diagnostics-entreprises
- www.plan-loire.fr/mobilisation-elus
- www.plan-loire.fr/collectivites-partenaires
- www.plan-loire.fr/perception-risque-inondation
- www.plan-loire.fr/formation-techniciens
- www.plan-loire.fr/formation-inondation
- www.plan-loire.fr/chambres-agriculture
- www.plan-loire.fr/federations-pro